



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° B 17 / 038

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT n°3 A LA CONVENTION-CADRE
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N°15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre intervenue avec la communauté de communes de Cattenom et Environs le 17 septembre 2009 définissant les périmètres à enjeux sur le territoire intercommunal.

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'adapter les périmètres à enjeux en intégrant le périmètre communal MON-3 intitulé « Cœur de village » en vue d'y réaliser l'aménagement de logements seniors, un parking paysager et une maison médicale,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°3 à la convention-cadre susvisée à passer avec la communauté de communes de Cattenom et Environs annexé à la présente délibération,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU